

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8/463/1935 Approbation du budget spécial sur fonds d'emprunt de la Côte française des Somalis (exercice 1935).

n° 8/463/1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 mai 1935

Numéro JO
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro
30 juin 1935

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 29 décembre 1935 qui a approuvé le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le budget spécial sur fonds d'emprunt annexé au budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1935, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 19 millions de francs.

Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Louis ROLLIN.**